



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
Arrêté 109/2025
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2025

Le Maire de Savigné L'Evêque,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération du 24 mai 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Savigné l'Evêque après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LARDEUX Dorothee	Adjointe administrative principale de 2 ^{ème} classe

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MULOT Julien	Adjoint technique territorial

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
0	0	1

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
RABOUAN Laurence	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Avancement au grade de : Technicien principal de 1^{ère} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GERVAIS Julien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Savigné l'Eveque, le 20 mars 2025

Le Maire,
Isabelle Lemeunier

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.



Publié le 17/06/2025